

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 382

23 février 2010

SOMMAIRE

ACGH S.A.	18332	Groupe GC.EU S.à r.l.	18336
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l.	18318	Guerlange Investments S.A.	18299
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l.	18332	Hoffmann Investment S.A.	18293
Angel Lux Midco & Cie S.C.A.	18305	Horma S.A.	18336
Apparatur Verfahren S.A.	18302	Immobilière de la Rocade	18333
Arc-Immo S.A.	18336	Immobilière et Participation S.A.	18299
Arquinos AG	18295	kom@ENERGIE S.à r.l. & Cie Secs	18301
Basinco Holdings S.A.H.	18300	KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A.	18318
Berlys S.C.A.	18332	Lepont Luxembourg Holding S.A.	18304
Birdie S.A.	18296	Logiciel Graphics S.A.	18293
BlackRock Global Funds	18294	Mag Holding S.A.	18293
Braci Holding S.A.	18296	Mileni Corp S.A.	18319
Buxus S.A.	18296	MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial	18292
Calu International S.A.	18300	MSDP S.à r.l.	18319
Capital International Fund Japan Management Company S.A.	18319	Myrtle S. à r. l.	18304
Capital International Kokusai VA Management Company S.A.	18303	OI-Games S.A.	18333
Central Investments S.à r.l.	18332	Oilex S.à r.l.	18320
CIR International S.A.	18297	Orlan Invest S.A.	18300
Citran Greysac S.A.	18290	Quadragon Holding S.A.	18290
Cordite Holding S.A.	18297	Samaral S.A.	18319
Cortisa Holding S.A.	18299	Service Tobacco International S.A.	18304
Cristal Green S.à r.l.	18333	Solidal S.A.	18303
Doragren	18291	SPC Holding S.A.	18291
East West Tiles S.A.	18291	Spyglass Hill S.A.	18294
Editions Lëtzeburger Journal S.A.	18290	Transgasindustry S.à r.l.	18318
ENERGIE s.à r.l. & Co KG	18301	Transgasindustry S.à r.l.	18317
Faune Holding S.A.	18292	Turnberry S.à r.l.	18303
GED S.A.	18292	UBP Money Market Fund Sicav	18298
		Valauchanus Sopaneer S.C.A.	18296

Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.056.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra vendredi, le 12 mars 2010, à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, 51, rue de Strasbourg (2^e étage).

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2009 et du compte des profits et pertes de l'exercice 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 16 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009121/2136/19.

Quadraron Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mars 2010 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1^{er} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
2. Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants;
4. Transfert du siège social;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018266/693/18.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 10 mars 2010 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/05/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019056/322/16.

SPC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.235.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, par-devant notaire, au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, le 10 mars 2010 à 15.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la nature des actions qui seront désormais toutes nominatives.
2. Annulation des titres au porteur en circulation pour les transformer en actions nominatives. Pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder aux modifications qui s'imposent dans le registre des actionnaires.
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
4. Insertion d'un droit de préemption au profit des actionnaires en place. Insertion d'un nouvel article 5 et renumérotation des articles suivants.
5. Décision de supprimer la version anglaise des statuts.
6. Divers

Deux administrateurs / Le Commissaire

Référence de publication: 2010019058/263/20.

Doragren, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.051.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019809/29/17.

East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.516.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019810/29/17.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019811/29/17.

GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.291.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on March 16, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of the public limited company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA as statutory auditor and discharge.
2. Appointment of the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.
3. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010019812/29/16.

MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement lundi, le 15 mars 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019816/29/18.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019813/29/17.

Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.022.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement lundi, le 15 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019814/29/17.

Mag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement lundi, le 15 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019815/29/17.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra extraordinairement lundi, le *15 mars 2010* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010019817/29/17.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 22 February 2010, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of BLACKROCK GLOBAL FUNDS (the "Company") to be held on *26 March 2010*, at 11.15 a.m. at the registered office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To amend the penultimate paragraph of article 5 of the articles of association to provide the power for the board of Directors of the Company to merge a sub-class of a Fund with another sub-class of a different Fund.
2. To include an additional paragraph at the end of Article 5 to confirm that shares of the Company are made widely available for investment by the general public to show genuine diversity of ownership.
3. To decide that the Company shall cease to issue further bearer shares and that all bearer shares in issue shall be cancelled and replaced by an equal number of registered shares and, consequently, to amend the first, fourth, fifth, sixth and seventh paragraphs of article 6 of the articles of association to delete references to bearer shares.
4. To amend the first paragraph of article 11 of the articles of association to replace the word "delays" by "notice periods".
5. To delete the second paragraph of article 12 of the articles of association referring to publication requests in case bearer shares are in issue.
6. To amend the fourth paragraph of article 14 of the articles of association to delete the reference to cable and telegram as a means for the directors to appoint a proxy and to add that such appointment may be made by any other communication media.
7. To amend the fifth paragraph of article 21 of the articles of association to provide that the aggregate value above which redemptions and conversions may be deferred will be disclosed in the Company's current prospectus.
8. To amend the tenth paragraph of article 21 of the articles of association to provide that the amount of payment to a single shareholder above which the Company may defer the despatch or transfer of such an amount will be disclosed in the Company's current prospectus.
9. To amend the first paragraph of article 23 of the articles of association to provide that the net asset value of the Company may be calculated up to such number of decimal places as the board of directors of the Company deems appropriate.
10. To decide that the effective date of the above changes shall be 26 April 2010 or any other date as the shareholders may decide.

Voting

Resolutions on the Agenda will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. A minimum quorum of holders of all Shares of the Company present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of the Company is required.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

1. The holders of Bearer Shares must deposit their shares no later than 18 March 2010 either at any of the Company's Paying Agents listed below, or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relative Deposit Receipt (which may be obtained from the Transfer Agent at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg) must be forwarded to the Transfer Agent or Investor Service Centre of the Company to arrive no later than close of business on 22 March 2010. The shares so deposited will remain blocked until the day after the meeting or any adjournment thereof.

2. The holders of Registered Shares may be present in person or:

(a) represented by a duly appointed proxy; or

(b) vote by means of a ballot paper ("formulaire") in accordance with the procedures set out in Article 11 of the Company's Articles of Association.

3. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to:

(a) send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent of the Company to arrive no later than close of business on 22 March 2010; or

(b) deliver or send by fax a duly completed and signed ballot paper to the Transfer Agent of the Company (Fax No: +352 342010 4227) to arrive no later than 5.00pm, Luxembourg time, on 25 March 2010.

4. Proxy forms for registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company.

5. A pro forma ballot paper can be downloaded from:

www.blackrockinternational.com/Intermediaries/Literature/LegalDocuments/Prospectuses/index.htm

6. Lodging of a proxy form or ballot vote will not prevent a shareholder from attending the Meeting and voting in person if he decides to do so.

The Board of Directors.

Central Paying Agent

J.P. Morgan Bank

Luxembourg S.A.

European Bank

& Business Centre

6C, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

Grand Duchy of Luxembourg

Référence de publication: 2010019818/755/72.

Arquinos AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.754.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
3. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010019824/29/22.

Valaucharus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les actionnaires de la Société sont priés d'assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société le vendredi 12 mars 2010 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Refonte des statuts de la Société conformément au projet disponible au siège social de la Société;
- b. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2010019820/5955/13.

Birdie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2010 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019822/660/15.

Buxus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.918.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2010 à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019823/660/15.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

2. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
4. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010019829/29/22.

Cordite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.135.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le 16 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010019837/29/17.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 15.381.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.381 (la Société Absorbante),

représentée par Mme Monica Porfilio, manager, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la Société Absorbante,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de la prédite société, prise en sa réunion du 10 novembre 2009; le procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion reçu par le notaire soussigné, en date du 11 novembre 2009.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. que le projet de fusion entre la Société Absorbante, comme société absorbante, et CIRFUND S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, avec un capital social de EUR 118.000.000 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.106 (la Société Absorbée), comme société absorbée, a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 2272 du 20 novembre 2009 (le Projet de Fusion);

2. que la clause 2.5 du Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante un mois après la publication du Projet de Fusion dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, et que donc la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes en date du 20 décembre 2009;

3. que conformément à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), le Projet de Fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices de chacune des sociétés fusionnantes, les comptes intermédiaires au 30 septembre 2009 de la Société Absorbante et au 9 novembre 2009 de la Société Absorbée, ainsi que les rapports des conseils d'administration ou de gérance de chacune des sociétés fusionnantes ont

été rendus disponibles au siège social de chacune des sociétés fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes;

4. qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale sous l'article 279 (1) c) de la Loi;

5. que la Société Absorbée a cessé d'exister.

Une attestation de chacune des sociétés fusionnantes certifiant la disponibilité desdits documents et l'absence d'une demande de convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante sous l'article 279 (1) c) de la Loi, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a donc requis le notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et de ce fait que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la société mentionnée ci-avant a signé, avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. PORFILIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55782. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007057/55.

(090201085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à :

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société qui aura lieu le jeudi 4 mars 2010 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Lecture et approbation du rapport annuel au 31 décembre 2009.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.
6. Nominations statutaires.
7. Tantièmes aux Administrateurs
8. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour ne requièrent pas de quorum. Les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout détenteur d'actions nominatives peut se faire représenter à l'Assemblée en renvoyant le formulaire de procuration qui leur a été adressé (dont une copie peut être obtenue au siège social). Le formulaire de procuration doit être dûment daté, signé et renvoyé par fax ou par courrier avant la fermeture des activités le 3 mars 2010 à 17h00. Les détenteurs d'actions au porteur désirant participer ou voter à l'Assemblée, devront déposer leurs actions pour le 3 mars 2010 à 17h00 au plus tard au siège de la Sicav ou à l'adresse suivante: Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010016317/755/28.

Immobilière et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 37.936.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 4 mars 2010 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010015533/21.

Cortisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.000.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement lundi, le 15 mars 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010019840/29/17.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.229.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 5 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010016318/755/18.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.621.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2010 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010017007/795/17.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010017009/795/18.

Basinco Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.684.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi 2 mars 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Présentation et approbation des comptes au 31 décembre 2009.
3. Affectation du Résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018708/503/19.

**kom@ENERGIE S.à r.l. & Cie Secs, Société à responsabilité limitée,
(anc. ENERGIE s.à r.l. & Co KG).**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 15.850.

Im Jahre zweitausend, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "kom@ENERGIE S.à r.l.", mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, handelnd in ihrer Eigenschaft als Komplementärin;

2.- Die Gesellschaft Energie - Gesellschaft für elektrische und industrielle Unternehmungen Heinz Blättchen G.m.b.H. und Co K.G.", mit Sitz in Biberach/Riss, handelnd in ihrer Eigenschaft als Kommandistin;

beide sind hier vertreten durch Herrn Robert BECKER, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Erschienenen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der Gesellschaft "ENERGIE s.à r.l. & Co KG", mit Sitz in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, R.C. Luxemburg B Nummer 15.850.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Akt unter Privatschrift am 29. März 1978, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 118 vom 6. Juni 1978,

deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden unter Privatschrift

- am 23. Dezember 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 4 vom 6. Januar 1984,

- am 31. Januar 1986, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 130 vom 20. Mai 1986,

deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 14. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 257 vom 14. September 1989.

Welche Koraparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsbezeichnung in "kom@ENERGIE S.à r.l. & Cie Secs" abzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut;

" **Art. 3. Firmenbezeichnung.** Die Firma lautet: "kom@ENERGIE S.à r.l. & Cie Secs"."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital von fünfzehn Millionen ein hundert tausend Luxemburger Franken (15.100.000.- Luf) in drei hundert vier und siebenzig tausend drei hundert neunzehn Komma zwei und zwanzig Euro (374.319,22 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF = 1.- EUR.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um neun hundert fünfzehn Komma acht und siebenzig Euro (915,78 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von drei hundert vier und siebenzig tausend drei hundert neunzehn Komma zwei und zwanzig Euro (374.319,22 EUR) auf drei hundert fünf und siebenzig tausend zwei hundert fünf und dreissig Euro (375.235,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von neun hundert fünfzehn Komma acht und siebenzig Euro (915,78 EUR) wurde durch die Gesellschafter voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die sieben hundert fünf und fünfzig (755) Anteile mit einem Nennwert von je zwanzig tausend. Luxemburger Franken (20.000,- LUF) durch sieben hundert fünf und fünfzig (755) Anteile von je vier hundert sieben und neunzig Euro (497,- EUR) umzutauschen.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel zehn (10) der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 10. Einlagen - Kapital - Anteile.** Das Gesellschaftskapital ist auf drei hundert fünf und siebenzig tausend zwei hundert fünf und dreissig Euro (375.235,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch sieben hundert fünf und fünfzig (755) gleichwertige Anteile.

Die Komplementärin "kom@ENERGIE S.à r.l." hält zwei hundert dreissig (230) Anteile.

Die Kommandistin "Energie - Gesellschaft für elektrische und industrielle Unternehmungen Heinz Blättchen G.m.b.H. und Co KG." hält fünfhundert fünf und zwanzig (525) Anteile."

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Geschäftsjahr abzuändern das ab 1. Januar 2001 vom 1. Januar bis zum 31. Dezember desselben läuft.

Ausserdem beschliesst die Versammlung, dass das Geschäftsjahr, das am 1. Juli 1999 begonnen hat, am 31. Dezember 2000 endet.

Neunter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel sechs (6) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember desselben Jahres."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzig tausend Franken abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BECKER - J. SECKLER.

Enregistré deux rôles sans renvoi à Grevenmacher, le 5 janvier 2001, volume 512, folio 41, case 6. Reçu cinq cents francs (Frs.: 500,-).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Hinterlegung auf der Gerichtskanzlei durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER.

Junglinster, den 6. Februar 2001.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019340/83.

(010011100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010017003/795/15.

Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.927.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009, Relation: LAC/2009/56542,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation ouverte le 4 décembre 2009 et déclarent que la société anonyme "Capital International Kokusai VA Management Company S.A." en liquidation, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années au siège social de la Société 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010015770/19.

(100008449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Turnberry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.491.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée TURNBERRY S.à r.l. dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été dénoncé en date du 14 septembre 2004 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Tom Weber

Le liquidateur

Référence de publication: 2010015907/18.

(100007998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Solidal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.146.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société SOLIDAL SA (N ° R.C.S. B 37146), dont le siège social établi à L-1145 Luxembourg, 180, rue des aubépines, a été dénoncé en date du 3.04.2006.

Pour extrait conforme

48 -52, rue du Canal

L-4050 Esch/Alzette

Me Martine LAUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010015902/17.

(100008095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Service Tobacco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.940.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 31 décembre 2010*

La clôture de la liquidation de la société Service tobacco international S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2009 au siège social de la société.

Il résulte de cette assemblée que:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale statuant sur la clôture de la liquidation;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour la société Service Tobacco International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010015836/20.

(100008059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lepont Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 11.803.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LEPONT LUXEMBOURG HOLDING S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2009 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée;

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

COASTVILLE INC.

Le liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2010015838/22.

(100008025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Myrtle S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.310.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique le 29 juin 2009:

Le siège social de la société a été transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 à Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2009.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016666/12.

(100011028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Angel Lux Midco & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.720.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Angel Lux Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, as actionnaire commanditaire (the "Limited Shareholder") and actionnaire commandité (the "Unlimited Shareholder"), represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 December 2009.

2) Angel Lux Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 116.509, as actionnaire commanditaire (together with Angel Lux Midco S.à r.l. as actionnaire commanditaire, the "Limited Shareholders"), represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 December 2001.

The proxies given, signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of a "société en commandite par actions" which they form between themselves:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares thereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "Angel Lux Midco & Cie S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

If and to the extent permitted by the law, the registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Objectives. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

In such circumstances, article 28 shall apply.

Chapter II. Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the Company shall be represented by two classes of shares (each a "Class"), namely management shares (actions de commandite) held by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire commandite) (the "Management Shares") and ordinary shares (actions de commanditaire) held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Ordinary Shares") of the Company.

The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three hundred eleven thousand seven hundred twenty six Euro and thirty four Cents (EUR 311,726.34) divided into thirty-one million one hundred seventy-two thousand and six hundred thirty-three (31,172,633) Ordinary Shares with a par value of one cent of Euros (€ 0.01) each and one (1) Management Share with a par value of one cent of Euros (€ 0.01) each.

The Management Share shall be held by Angel Lux Midco S.à.r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) ("Angel Lux Midco") which will therefor act as Manager of the Company.

Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's subscribed share capital.

The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of Shares, Certificates. All Shares are issued in registered form only.

All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong (if any).

Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares held by such Shareholder and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Every transfer of Shares shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognise only one holder for each Share of the Company. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-a-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by the Law.

Art. 8. Liability of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders. The Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribe for and hold.

Chapter III. Management, Supervisory Board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Angel Lux Midco S. à r.l. (herein referred to as the "Manager"). The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any shareholder, manager or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having the Manager or a shareholder, manager or officer of the Manager or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to article 10 hereof.

Art. 13. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than five (5) members, who need not be Shareholders.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by the Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six (6) years. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below five (5), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by its chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author to all members at least one (1) Business Day prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, telegram, telefaxed letter or other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Supervisory Board may also take written resolutions. Such written resolutions, signed by all the members, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. It can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 16. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and the secretary or by any two (2) members of the Supervisory Board. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by any two (2) members of the Supervisory Board or by the secretary.

Chapter IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of the Shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the 1st of June at 12.00 CET.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require (or any other percentage provided for by the Law).

Art. 20. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Board's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer.

They form together the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 23. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda unless all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders meeting and decide to add some items to the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by the Law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting, subject to Article 24.

Art. 24. Amendment of these Articles. At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes expressed by the general meeting of the Shareholders, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. - Financial Year

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December in every year.

Art. 27. Adoption of financial statements. Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders.

The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager pursuant to instruction given to it by the general meeting of the Shareholders.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another legal form. The Supervisory Board shall designate one or more administrators who shall remain in office until the general meeting of the Shareholders shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter VII. Definitions

Art. 29. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday and a Sunday on which banks are open for business in Luxembourg.

Company: Angel Lux Midco & Cie S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Manager: Angel Lux Midco S.à r.l., the actionnaire commandité of the Company holding the Management Share.

Law: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Limited Shareholder(s): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the ordinary shares of the Company held by the Limited Shareholder(s).

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shareholder.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Management Share(s).

Management Share(s): the Management Share(s) held by the Unlimited Shareholder(s) of the Company.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The appearing parties have subscribed respectively to one (1) Management Share and to thirty-one million one hundred seventy-two thousand and six hundred thirty-three (31,172,633) Ordinary Shares as mentioned below:

Subscriber	Ordinary Shares	Management Shares	Share Premium	Aggregate Subscription Price
Angel Lux Midco S.à r.l	1	1	none	EUR 0.02
Angel Lux Parent S.à r.l	31,172,632	none	3,154,461,434.43	3,154,773,160.75
Total	31,172,633	1	3,154,461,434.43	3,154,773,160.77

The thirty-one million one hundred seventy-two thousand and six hundred thirty-two (31,172,632) Ordinary Shares so subscribed are fully paid up through a contribution in kind of thirty one million one hundred seventy two thousand six hundred and thirty four (31,172,634) shares held by Angel Lux Parent S.à r.l. in Angel Lux Common S.à r.l. having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 116.210, each having a nominal value of one Euro Cent (€ 0.01) (the "Contribution in Kind") and as more fully described in the report of the independent auditor (réviseur d'entreprises) BDO Compagnie Fiduciaire S.A. in accordance with article 26-1 of the Law dated 21 December 2009 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith).

The conclusion of such report reads as follows:

"On the basis of the procedures performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution is not at least equal to the number and the nominal value of the 31.172.632 ordinary shares to be issued at EUR 0,01 per share and the share premium of EUR 3.154.461.434,43, totalling EUR 3.154.773.160,75."

It is resolved to value the Contribution in kind at three billion one hundred fifty-four million seven hundred seventy-three thousand and one hundred sixty Euro and seventy-five (€ 3,154,773,160.75).

The one (1) Management Share and the one (1) Ordinary Share subscribed by Angel Lux Midco S.à r.l are fully paid up in cash by the latter (the "Contribution in Cash").

Evidence of the Contribution in Kind and the Contribution in Cash to the Company were shown to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3, 26-5 and 26-1 paragraph (2) of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The five (5) following persons are appointed members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Isabelle Probstel	Finance Manager	Auf dem Kyberg 34, 82041 Deisenhofen, Germany	30 January 1969	Nancy (France)
Cédric Pedoni	Legal Officer	282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg	24 March 1975	Villerupt (France)
Jakob Kjellberg	Principal	17 Rolands Gardens, London SW7 3PE (UK)	12 October 1977	Stockholm (Sweden)
Raphael De Botton	Associate	40, Berkeley Square, London W1J 5AL (UK)	31 January 1979	Enghien les Bains (France)
Sinisa Krnic	Vice-President	28 St. George Street, London W1S 2FA (UK)	10 January 1973	Gihon (Spain)

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Special dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, last names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Angel Lux Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'actionnaire commanditaire ("Actionnaire Commanditaire") et actionnaire commandité ("Actionnaire Commandité"), représenté par Me Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2009.

2) Angel Lux Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.509, en tant qu'actionnaire commanditaire (ensemble avec Angel Lux Midco S.à r.l. en tant qu'actionnaire commanditaire les "Actionnaires Commanditaires"), représenté par Me Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2009.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de "Angel Lux Midco & Cie S.C.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Dans la mesure permise par la loi, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'article 28 s'appliquera.

Chapitre II. Capital social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune étant une "Classe"), à savoir les actions de commandité détenues par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité (les "Actions de Commandité") et les actions ordinaires (actions de commanditaire) détenues par les actionnaires commanditaires (les "Actions Ordinaires") de la Société.

La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de trois cent onze mille sept cent vingt-six Euros et trente-quatre centimes (€ 311.726,34), représenté par trente et un millions cent soixante-douze mille six cent trente-trois (31.172.633) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01).

L'Action de Commandité sera détenue par Angel Lux Midco S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'Actionnaire Commandité ("Angel Lux Midco") qui agira à cet égard en tant que Gérant de la Société.

Art. 6. Bénéfices nets, Réserve légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions. Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent (5%) seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions, Certificats. Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent, le cas échéant.

Des certificats d'Actions qui indiqueront les Actions détenues par cet Actionnaire et seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit télécopiées.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs d'agir à cette fin.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nus-propriétaires et usufruitiers ou constituants du gage et créanciers-gagistes ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de manière satisfaisante pour la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera, et qui seront à son avantage, sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés contre des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter les Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires. L'Actionnaire Commandité sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts par les avoirs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront, en cette capacité, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission, le cas échéant, des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

Chapitre III. Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par Angel Lux Midco S. à r.l. (ci-après le "Gérant").

Le Gérant ne pourra être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société sans son consentement.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés auront, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur seront assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'intérêt et Indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou vicié par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire. Le gérant ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemniserà le Gérant et tout actionnaire, gérant, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs, contre toutes dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, de Gérant ou d'actionnaire, gérant ou fondé de pouvoir du Gérant ou, à la demande du Gérant, la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits dans son chef et existe sans préjudice de l'article 10 des présents Statuts.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de cinq (5) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la Loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Elections. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six (6) années. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée des Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à cinq (5), le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à pourvoir aux postes devenus vacants.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins un (1) Jour Ouvrable avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télécopie ou autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification

de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le/la représenter.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par des moyens de communication analogues permettant à tous les participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra également prendre des résolutions écrites. Ces résolutions écrites, signées par tous les membres sont adéquates et valides comme si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et le secrétaire ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance. Les procurations resteront annexées à ces procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et par deux (2) membres du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 10 et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice de son pouvoir général de par la Loi, elle a les pouvoirs pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant uniquement.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le 1^{er} juin à 12.00 heures, heure locale.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de Classe, à tel lieu et heure tels qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social l'exigent (ou tout autre pourcentage prévu par la Loi).

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire une preuve de ce mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur.
Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et qu'ils décident d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant, sous réserve de l'Article 24.

Art. 24. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions ayant le droit de vote émises et en circulation.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes exprimés par l'assemblée générale des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice social

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ces Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et toujours sous réserve de l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant en vertu d'une instruction qui lui sera donnée par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société en toute autre forme juridique. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonction jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points de son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII. Définitions

Art. 29. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante exposée ci-dessous:

Action(s) de Commandité: l'(les) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant de la Société.

Actionnaire(s): chacun ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et l'Actionnaire Commandité.

Actionnaire(s) Commanditaire(s): le(s) Actionnaire(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires.

Actions: toutes et chacune des Actions Ordinaires et de (des) Action(s) de Commandité.

Actions Ordinaires: les actions ordinaires de la Société détenues par l'(les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Gérant: Angel Lux Midco S.à r.l., l'actionnaire commandité de la Société détenant l'Action de Commandité.

Jour Ouvrable: un jour d'ouverture des banques à Luxembourg autre qu'un samedi et un dimanche.

Loi: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Registre: le registre des Actions de la Société.

Société: Angel Lux Midco & Cie S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: les présents statuts.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 30. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes ont souscrit respectivement à une (1) Action de Commandité et trente et un millions cent soixante-douze mille six cent trente trois (31.172.633) Actions Ordinaires comme indiqué ci-après:

Souscripteur	Actions Ordinaires	Actions de Commandité	Prime d'émission EUR	Prix de Souscription Total EUR
Angel Lux Midco S.à r.l.	1	1	0	0,02
Angel Lux Parent S.à r.l.	31.172.632	aucune	3.154.461.434,43	3.154.773.160,75
Total	31.172.633	1	3.154.461.434,43	3.154.773.160,77

Les trente et un millions cent soixante-douze mille six cent trente deux (31.172.632) Actions Ordinaires ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature de trente et un millions cent soixante-douze mille six cents trente quatre (31.172.634) parts sociales détenues par Angel Lux Parent S.à r.l. dans Angel Lux Common S.à r.l., ayant son siège social à 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.210, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) ("Apport en Nature") et tel que plus amplement décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire S.A. en conformité avec l'article 26-1 de la Loi du 21 décembre 2009 (une copie de ce rapport sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 31.172.632 actions ordinaires à émettre d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 3.154.461.434,43, totalisant EUR 3.154.773.160,75."

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à trois milliards cent cinquante quatre millions sept cent soixante-treize mille cent soixante Euros et soixante-quinze cents (€ 3.154.773.160,75).

L'unique (1) Action de Commandité et une (1) Action Ordinaire souscrites ont été entièrement libérées en espèces par le Gérant ("Apport en Espèces").

Preuves de l'Apport en Nature et de l'Apport en Espèces ont été rapportées au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3, 26-5 et 26-1 et paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soient, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 7.000,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les [cinq] ([5]) personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Isabelle Probstel	Finance Manager	Auf dem Kyberg 34, 82041 Deisenhofen, Allemagne	30 janvier 1969	Nancy (France)
Cédric Pedoni	Legal Officer	282, route de Longwy,	24 mars 1975	Villerupt (France)

18317

Jakob Kjellberg	Principal	L-1940 Luxembourg 17 Rolands Gardens, London SW7 3PE (UK)	12 octobre 1977	Stockholm (Suède)
Raphael De Botton	Associate	40, Berkeley Square, London W1J 5AL	31 janvier 1979	Enghien les Bains (France)
Sinisa Krnic	Vice-President	28 St. George Street, London W1S 2FA Royaume-Uni	10 janvier 1973	Gihon (Espagne)

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire de leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. ADAM - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58071. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze janvier de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010015543/680.

(100009463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Transgasindustry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.772.

—
Cession de parts

Entre les parties:

M. MASS Alexander Mikhaylovich,
82, Kashirskoe Shosse,
RUS-115569 Moscou

Et

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.AR.L., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg

M. MASS Alexander Mikhaylovich, 82, Kashirskoe Shosse, RUS-115569 Moscou cède en date d'aujourd'hui 100 parts pour une valeur nominale d'euro 125 chacune, à la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.AR.L., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103 178,

Luxembourg, 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016117/21.

(100009731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Transgasindustry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.772.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13.01.2010

L'associé unique de la société TRANSGASINDUSTRY S.AR.L. réuni le 13.01.2010 au siège social a décidé ce qui suit:

1. Révocation de M. MASS Alexander Mikhaylovich, résident à 82, Kashirskoe Shosse, RUS-115569 Moscou de son poste de gérant.

2. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.AR.L., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103 178, au poste de gérant.

Fait à Luxembourg le 13.01.2010.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016115/17.

(100009731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.138.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 février 2009

1. les mandats d'Administrateurs de Monsieur Claudio VIDOLI-MANZINI, employé privé, demeurant à Via Pretorio 13, CH-6900 Lugano, Monsieur Emilio BINDA, employé privé, demeurant à Via Pretorio 13, CH-6900 Lugano, et Monsieur Fabrizio ZANARDI, employé privé, demeurant à CH-6966 Villa Luganese sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015;

Fait à Luxembourg, le 2 février 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KSM PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016120/19.

(100009551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.471.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010016463/17.

(100010336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 120.640.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire du 13 janvier 2010 que Monsieur Riccardo Moraldi expert-comptable né le 13 mai 1966 à Milan (Italie) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été élu Administrateur et Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur François Bourgon, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016459/15.

(100010399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Capital International Fund Japan Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.602.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009, Relation: LAC/2009/56543,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation ouverte le 4 décembre 2009 et déclarent que la société anonyme "Capital International Fund Japan Management Company S.A." en liquidation, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années au siège social de la Société 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010015771/19.

(100008443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Samaral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 108.879.

Le bilan au 31 Mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017682/10.

(100012166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

MSDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017683/10.

(100012165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Oilex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Arvind Tiku, having his address at 329, River Valley Road, # 25-02 YONG AN PK, Singapore 238361;

hereby represented by Frederic Franckx, avocat, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the issued capital of OILEX B.V., a private limited liability company established in Curaçao, The Netherlands Antilles, having its registered office at Van Engelenweg 23, Curacao the Netherlands Antilles and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curacao under number 89743 incorporated in The Netherlands Antilles pursuant to a deed of Andrea Maria Petrus Eshuis on May 17, 2002 (the Company) in the sum of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the appearing party above is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

III. that by resolution validly adopted by the Sole Shareholder of the Company in Curaçao, The Netherlands Antilles on December 21, 2009, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from Curaçao, the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao, The Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of today, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated December 22, 2009, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred since the balance sheet for the period ending on November 30, 2009, which would imply that such balance sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "OILEX S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, and with the Company having the following corporate object: "The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may

participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.";

5. Acknowledgement and recording of the reconsolidation and reallocation of the shares issued by the Company, recording of the current shareholding in the Company;

6. Acknowledgment of the resignation of C.T.M. Corporation N.V. as managing director of the Company and vote of discharge and appointment of the following persons as directors for an indefinite period:

(i) Mr Jean Lambert, master in economics, born in Luxembourg on May 2, 1952, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(ii) Mrs. Catherine Peuteman, private employee, born in Messancy, Belgium, on December 1, 1967, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(iii) Mr Ivo Kustura, master in laws, born in Jajce, Bosnia and Herzegovina, on September 20, 1969, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

(iv) Mr Patrice Yande, private employee, born in St Mard, Belgium, on June 30, 1969, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "OILEX S.à r.l." accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the balance sheet of the Company as at December 22, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "OILEX S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to

any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the issued share capital of the Company is, further to the complete restatement of the Company's articles of association, represented by fifty thousand (50,000) shares. Hence, the Sole Shareholder resolves to cancel any other shares of any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of C.T.M. Corporation N.V. as managing director of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties, as managing director of the Company and (ii) to appoint the following persons, with effect as of the date hereof, for an indefinite period:

(i) Mr Jean Lambert, master in economics, born in Luxembourg on May 2, 1952, professionally residing at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(ii) Mrs. Catherine Peuteman, private employee, born in Messancy, Belgium, on December 1, 1967, professionally residing at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(iii) Mr Ivo Kustura, master in laws, born in Jajce, Bosnia and Herzegovina, on September 20, 1969, professionally residing at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

(iv) Mr Patrice Yande, private employee, born in St Mard, Belgium, on June 30, 1969, professionally residing at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish its registered office, principal establishment and central administration at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Arvind Tiku, ayant son adresse au 329, River Valley Road, # 25-02 YONG AN PK, Singapore 238361,

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de OILEX B.V., une société à responsabilité limitée établie à Curaçao, les Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Van Engelenweg 23, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée au Registre Commercial de la Chambre de Commerce et de l'Industrie à Curaçao sous le numéro 89743, constituée aux Antilles Néerlandaises suivant un acte reçu par Andrea Maria Petrus Eshuis le 17 mai 2002 (la Société) pour un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société est dûment représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que la partie comparante ci-dessus est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique);

III. Que par une résolution adoptée valablement par l'Associé Unique de la Société au Curaçao, les Antilles Néerlandaises le 21 décembre 2009, agissant en conformité avec les statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, son établissement principal et son administration centrale du Curaçao, les Antilles Néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte sans que la société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises selon les lois du Curaçao, les Antilles Néerlandaises afin d'appliquer cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

IV. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, à compter de ce jour, le capital social souscrit et libéré de la Société est égal à cinquante mille dollars américains (USD 50,000) et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 22 décembre 2009, que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le bilan couvrant la période se finissant au 30 novembre 2009, qui impliquerait que ce bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Antilles néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité morale;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité illimitée sous la dénomination de "OILEX S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifiée au point 2. ci-dessus, et avec la Société ayant l'objet social suivant: "L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements, et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.";

5. Constatation et inscription de la reconsolidation et de la réaffectation des parts sociales émises par la Société, inscription de l'actionnariat actuel de la Société;

6. Reconnaissance de la démission de C.T.M. Corporation N.V. en tant que gérant de la Société et vote de la décharge et de la nomination des personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

(i) Mr. Jean Lambert, maître en économie, né à Luxembourg le 2 mai 1952, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(ii) Mrs. Catherine Peuteman, employée privée, née à Messancy, Belgique, le 1 décembre 1967, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(iii) Mr. Ivo Kustura, maître en droit, né à Jaice, Bosnie Herzégovine, le 20 septembre 1969, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

(iv) Mr. Patrice Yande, employé privé, né à St Mard, Belgique, le 30 juin 1969, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

7. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Antilles néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la société ne soit dissoute, mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité illimitée sous la dénomination de "OILEX S.à r.l." et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 22 décembre 2009, une copie duquel restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin de les conformer à la loi luxembourgeoise à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts coordonnés de la Société auront le libellé suivant:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "OILEX S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales pour cause de mort à des tiers doit être approuvée par les associés représentant trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont adoptées valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil ou par vidéo conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que le capital social de la Société est, suite à la refonte intégrale des statuts de la Société, représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales. Dès lors, L'Associé Unique décide d'annuler toutes les autres parts sociales de toute sorte d'instruments que ce soit représentant le capital social émis par la Société dans le passé, sans toutefois modifier le capital social de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte de la démission, effective à la date du présent acte, de C.T.M. Corporation N.V. comme gérant de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de ses obligations en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer les personnes suivantes, avec effet à la date du présent acte pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Jean Lambert, master in économies, né à Luxembourg, le 2 mai 1952, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(ii) Madame Catherine Peuteman, employée privée, née à Messancy, Belgique, le 1^{er} décembre 1967, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(iii) Monsieur Ivo Kustura, master in laws, né à Jajce, Bosnie et Herzégovine, le 20 septembre 1969, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

(iv) Monsieur Patrice Yande, employé privé, né à St Mard, Belgique, le 30 juin 1969, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 6.000.- (six mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. FRANCKX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57595. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016421/660.

(100010622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Berlys S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.432.

La société BERLYS MANAGEMENT S.A.R.L., Gérant de la société, est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Jacques ARROU-VIGNOD en tant que Commissaire est supprimé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BERLYS S.C.A.

Référence de publication: 2010016473/12.

(100010276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.831.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010016471/17.

(100010278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

ACGH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.314.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 7 janvier 2010

La démission de Monsieur Hervé JAVICE comme administrateur de la société est acceptée avec effet au 11 décembre 2009.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016457/12.

(100010505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Central Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.304.

Extrait des résolutions adoptés par les actionnaires de la société en date du 1^{er} juillet 2008:

- Mark Julian Thomas, 32 Sunnybank Avenue, IM3 3BP Onchan, Ile de Man est nommé gérant de la société avec effet au 20 juin 2008 pour une période indéterminée.

- Linda Hill, 28 Maple Avenue, IM3 3BP, Onchan, Ile de Man est nommée délégué à la gestion journalière ayant comme fonction secrétaire avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée.

- Paul Krzysica a démissionné de sa fonction de secrétaire de délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016455/20.

(100010539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Cristal Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.921.

En date du 6 janvier 2010, l'associé unique Dominique Robyns avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12 500 parts sociales à Waterside Financial Ltd, avec siège social au Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques qui les acquiert.

En conséquence, Waterside Financial Ltd devient l'associé unique avec 12 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016453/14.

(100010552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Immobilière de la Rocade, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 59.529.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège en date du 30.11.2008.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31/12/2013, le conseil d'administration est composé de:

- M. Eric Bernard, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, expert-comptable, domicilié au 15, rue Brillwée, L-8274 Kehlen,

- M Guy Bernard, né le 27 avril 1936 à Luxembourg, expert-comptable, domicilié au 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg,

- M. Thierry Bernard, né le 21 octobre 1966 à Luxembourg, enseignant, domicilié 24, rue de la Syre, L-5377 Übersyren.

M. Claude Bernard est reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31/12/2013

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Immobilière la Rocade S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2010016465/20.

(100010321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

In the year two thousand nine, on the second day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as representative of the board of directors Manager of OI-Games S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 147203 (hereafter "the Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 2nd November 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 13th July, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 of 12th August, 2009 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 23rd, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed corporate capital is set at EUR 7,288,330.- (seven million two hundred eighty-eight thousand three hundred and thirty Euros), divided into 728,833 (seven hundred twenty-eight thousand eight hundred thirty-three) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to paragraph 5.2 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 25,000,000.- (twenty-five millions Euros) divided into 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

4.- Pursuant to paragraph 5.4 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorised, during a period of five years ending on the 13rd of July 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.- Through its resolution dated November 2nd, 2009, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital in an amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 7,288,330.- (seven million two hundred and eighty-eight thousand three hundred thirty Euros) up to EUR 7,338,330.- (seven million three hundred thirty-eight thousand three hundred thirty Euros), by the creation and issue of 5,000 (five thousand) new Shares of a par value of EUR 10,- (ten EUR) each (the "Newly Issued Shares").

6.- The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) shall be allocated to the share capital.

The proof of the total payment of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7.- As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed corporate capital is set EUR 7,338,330.- (seven million three hundred thirty-eight thousand three hundred thirty Euros), divided into 733,833 (seven hundred thirty-three thousand eight hundred thirty-three) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at one thousand one hundred Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme OI-Games S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. S. Luxembourg section B numéro 147203 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 novembre 2009.

Un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 du 12 août 2009 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 7.288.330,- (sept millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente euros), divisé en 728.833 (sept cent vingt-huit mille huit cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), composé de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

4.- Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 13 juillet 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.- Par sa résolution du 2 novembre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 7.288.330,- (sept millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente euros) à EUR 7.338.330,- (sept millions trois cent trente-huit mille trois cent trente euros), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (les "Nouvelles Actions").

6.- Les Nouvelles Actions de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de la souscription, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Nouvelles Actions ont été libérées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) a été affecté au capital social.

La preuve du paiement du montant total de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

9.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 7.338.330,- (sept millions trois cent trente-huit mille trois cent trente euros), divisé en 733.833 (sept cent trente-trois mille huit cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bemtgen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2009. LAC/2009/46514. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016390/125.

(100010567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Groupe GC.EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.145.

—
Extrait de l'acte de cession de parts du 1^{er} janvier 2010

Il résulte de l'acte de cession du 1^{er} janvier 2010 entre

Monsieur Bruno HUE, né le 12 août 1949 à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (France), demeurant au 7, rue Neuve, L-5560 Remich et

Monsieur Eric BERTHOME, né le 4 mai 1967 à Brest (France), demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

que:

30 parts sociales détenues par Monsieur Bruno HUE dans le capital de la Société GROUPE GC.EU SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B149.145, sont entièrement cédées à Eric BERTHOME pour un montant total de trois mille sept cent cinquante (3.750) Eur.

Le mandataire

Référence de publication: 2010016483/18.

(100010213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Arc-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 79.236.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 juin 2009.

Résolutions:

L'assemblée accepte la démission de Mme Thielen Huguette, demeurant à Luxembourg, 17, rue Camille Polfer, en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée accepte la nomination de Mme Renata Santini, demeurant à L-4650 Nieder Korn, 56, rue Prinzenberg, en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Renaldo Santini

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010016482/18.

(100010219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Horma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.734.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018500/9.

(100013068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.
